

**DÉCISION SUR LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLEC)**  
**Doc. Assembly/AU/8 (XXIX)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** avec satisfaction du rapport sur l'état d'avancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) présenté par S.E.M Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger et Chef de file du processus de négociation;
2. **RÉAFFIRME** l'engagement de l'Union africaine de conclure les négociations sur la Zone de libre-échange continentale d'ici décembre 2017;
3. **APPROUVE** les modalités de négociation en matière de commerce des services ainsi que les modalités des négociations tarifaires avec un niveau d'ambition de 90% d'élimination des lignes tarifaires conformément aux modalités adoptées et **DEMANDE INSTAMMENT** aux ministres de conclure les négociations sur les produits sensibles et les listes d'exclusion;
4. **DEMANDE** à la Commission d'assurer des fonds supplémentaires pour le calendrier révisé des réunions afin de permettre aux États membres de l'UA de conclure le projet de texte juridique et ses annexes avant décembre 2017;
5. **EXHORTE** les États membres de l'UA d'entreprendre des activités nationales de sensibilisation des parties prenantes pour permettre à tous les citoyens africains de comprendre et de s'approprier pleinement le processus de mise en place de la Zone de libre-échange continentale.